

1. IDENTITÉ DU GROUPE DE BÂTIMENTS

nom usuel : Rue de Paris
variante : îlots V56, V57, N5, N6, N10, N11, N29, N30, N35, N38, N39, section sud ; V37, V38, V39 (place Auguste Perret), V40, section nord

numéro et nom de la rue :
ville : Le Havre **code :** 76600
pays : France

PROPRIÉTAIRE ACTUEL

nom : Copropriétés
adresse :
téléphone :

ÉTAT DE LA PROTECTION

type : Périmètre du centre reconstruit inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.
date : 2005

type : Site Patrimonial Remarquable (SPR), catégorie 1 (bâti d'intérêt architectural majeur).
date : 2016

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

nom : Mairie du Havre
adresse : 15-17, place de l'Hôtel de Ville, CS 40051 - 76084 Le Havre Cedex
téléphone : 02 35 19 45 45

2. HISTOIRE DU GROUPE DE BÂTIMENTS

commande :

Le plan d'urbanisme du centre ville du Havre comporte deux trames régulières orthogonales définies par Auguste Perret, l'une a pour origine l'axe de la rue de Paris, l'autre l'axe du boulevard François I^{er}.

L'identité formelle de la future rue de Paris a été étudiée par l'Atelier de Reconstruction du Havre entre 1947 et 1948. Pierre-Édouard Lambert dessinait deux rangées parallèles d'immeubles, dont une plus haute en second plan, sur chaque côté de la rue. Perret, quant à lui, projetait une longue voie droite, bordée de portiques, et dont les balcons continus et les corniches renforceraient les lignes de fuite. Ce choix, qui aurait renforcé le caractère monumental du centre, a été jugé trop uniforme et refusé en décembre 1948. Cependant l'allure générale de la rue de Paris a été déterminée par Perret qui désirait créer une continuité de composition urbaine entre la place de l'Hôtel de Ville et la rue de Paris. Mais la majorité des îlots qui la composent (excepté ceux de la partie nord) ont été reconstruits par des architectes havrais, qui n'étaient pas membres de son Atelier.

architecte : Auguste Perret (1874-1954)

autres architectes et intervenants : N5 : Léon Rochin, Combe, Daniel Rouquette, Henri Turet, Jean-Jacques Steinhauser; N6 : Pierre Feuillebois, Jacques Brunel, Cambre; N10 : André Zoppi, Serge Zoppi, René Déchenaud ; N11 : Pierre-André Jouan, L. R. Lelièvre, Guy Verdoïa (1921-1996) ; N29 : Henri Gastaldi, Maurice-Eugène Platel, Lucien Cahard ; N30 : Fernand Denis, Jean Rey, Monmon ; N35 : Robert Royon ; N38 : Gérard du Pasquier (1913-1998), Jacques Lamy (1917-2007), Gaston Delaune (1917-1967) ; N39 : Leroy, A. Rémy, Pierre Groené. V56 : Charles Labro, R. Baillot, Louis Laisné.
Section nord : Paul Branche, Pierre-Édouard Lambert (1901-1985), André Le Donné (1902-1983), Jacques Poirrier (1897-1967), André Hermant (1908-1978), Guy Lagneau (1915-1997), Henri Tougard. V38 Galeries modernes : Charles Fabre et Jean Le Soudier (1906-1980).

ingénieurs :

contractants : Thireau-Morel ; pieux exécutés par Paumelle & Cie.

CHRONOLOGIE

date du concours :

date de la commande : Demandes de permis de construire : 1950 pour les îlots N5, N6, N10, N11, N29 ; 1952 pour N39 et V56 ; 1953 pour N30, N38.

période de conception : 1946-1953

durée du chantier : **début :** 1951 début des chantiers de huit îlots (N5, N6, N10, N11, N12, N29) **fin :** 23 mai 1952
achèvement du gros-œuvre du N11 ; 27 octobre-5 novembre 1952 achèvement de N6 ; inauguration des gros-œuvres des N5, N10 et N29. L'achèvement du N5 conclut la reconstruction de la rue de Paris.

inauguration : 1954 : ouverture des Galeries modernes (V38).

ÉTAT ACTUEL DU GROUPE DE BÂTIMENTS

usage : Résidentiel et commercial (rez-de-chaussée commerciaux occupés à 99 % en 2021).

état : Bon état général mais variable selon les immeubles.

résumé des restaurations et travaux avec les dates :

- 2005-2017 : ravalement progressif des façades des différents îlots avec fiches de préconisations, dont V38 par l'entreprise PBI avec Philippe Dumas (formation sur la formulation des bétons).
- À partir de 2016 : application du cahier de préconisations du SPR pour retrouver le béton bouchardé quand il a été peint, idem pour les panneaux de remplissages.
- À partir de 2018 : nettoyage des colonnes des portiques avec des savons de façade adaptés aux matériaux et respectueux de l'environnement, protection par hydrofuge ; isolation des sous-faces de la galerie couverte avec solives laissées apparentes.

- 2018-2021 : restaurations avec procédure de type patrimoine monuments historiques sous validation de l'ABF des îlots V56, N5, N11, N35 : purge globale des bétons et aciers malsains, restructuration structurelle et architecturale esthétique, quelques remises en peinture réversibles de certains bétons quand les essais de nettoyage n'arrivent pas à révéler l'état d'origine ; étanchéité et isolation des toitures avec gravillonnage et végétalisation de la terrasse basse du N11 ; changement des garde-corps refaits à l'identique du modèle d'origine sur le N35, N11 et N5 (posés sur platines).
- 2019-2020 : restauration monument historique de la grande façade et de la tour de la cathédrale Notre-Dame.
- Rez-de-chaussée commerciaux, depuis 2005 / obligatoire à partir de 2016 avec le cahier du SPR : enlèvement progressif des enseignes drapeaux et démontage des caissons sur bandeaux pour retrouver et révéler les bétons dans leur disposition d'origine ; remise des menuiseries métalliques noires dans le cadre avec un recul ; enseignes en lettres découpées sur le bandeau.

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

archives écrites, correspondance, dessins, photographies, etc. :

- Archives municipales de la ville du Havre :
<http://avenio.lehavre.fr>
Fonds Contemporain, demandes de permis de construire par îlots :
V56 PC 771/50 et 409/49
N5 PC 423/50
N6 PC 418/50
N10 PC 430/50
N11 PC 420/50
N29 PC 434/50
N35 PC 583/53
N38 PC 231/53
N30 PC 255/54
V38 PC 22/49 et 694/51 (Galeries modernes).
Fonds André Le Donné 337W (place du Marché aux fleurs, V39).
Fonds Jacques Tournant 47Fi (photos consultables en ligne).
Dossier documentaire 45/1.1 (Quartier Notre-Dame, rue de Paris)
Dossiers documentaires du Muséum 25/3.3 et de l'église Notre Dame 25/3.1.
- Base Mérimée : notices IA00130245 et IA00130250 (Galeries modernes).
- *Archives de la Commission des monuments historiques, plans et dessins*, tome IV, Haute-Normandie, ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, 1994, n°869 (plans n°49387 1/2).

autres sources, films, vidéos, etc. :

principales publications (ordre chronologique) :

- Abram (Joseph), *Perret et l'école du classicisme structurel, 1910-1960*, École d'Architecture de Nancy, Service de la Recherche Architecturale, 1985.
- Abram (Joseph), *L'équipe Perret au Havre. Utopie et compromis d'une reconstruction*, École d'Architecture de Nancy, Paris, Bureau de la recherche architecturale, 1989.
- Abram (Joseph), *Auguste et Gustave Perret, une monographie, 1^{ère} partie : architecture, entreprise et expérimentation*, École d'architecture de Nancy, Paris, Bureau de la recherche architecturale, 1989.
- Gargiani (Roberto), *Auguste Perret*, Paris, Gallimard/Electa, 1994.
- Barot (Sylvie) et Étienne (Claire), *Le Havre, Auguste Perret, le centre reconstruit*, Itinéraire du Patrimoine n°78, Rouen, 1995.

Abram (Joseph), *L'architecture moderne en France*, tome 2 *Du chaos à la croissance, 1940-1966*, Paris, Picard, 1999.

Étienne-Steiner (Claire), *Le Havre, Auguste Perret et la reconstruction*, collection Images du Patrimoine, Inventaire général/AGAP, Rouen, 1999.

Louvray (Annabelle), *La fonction commerce dans la rue de Paris au Havre de 1946 à nos jours*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art dirigé par Fabienne Chevallier, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2004.

Étienne-Steiner (Claire), Saunier (Frédéric), *Le Havre : un port, des villes neuves*, Cahiers du Patrimoine, Paris, éditions du Patrimoine, 2005.

Abram (Joseph), *Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret*, dossier Unesco, proposition d'inscription du centre-ville sur la liste du patrimoine mondial, Le Havre, 2005.

4. DESCRIPTION DU GROUPE DE BÂTIMENTS

La rue de Paris relie la place de l'Hôtel de Ville au Front de mer sud, perpendiculairement à l'avenue Foch et forme ainsi l'un des côtés du « Triangle monumental » du centre reconstruit. Coupée en deux par la place Gambetta, elle est uniquement bordée de trois îlots dans sa première section.

C'est une artère commerciale conçue en tant que telle. L'agencement des immeubles qui la composent a été étudié pour mettre en avant les boutiques. Les architectes se sont efforcés de réduire à leur strict minimum les éléments susceptibles de couper les vitrines (poteaux d'ossature, cadres de menuiseries, entrées d'immeubles). Comme dans les ISAI, dont la partie centrale constitue l'extrémité de la rue de Paris côté place de l'Hôtel de Ville, les boutiques occupent le rez-de-chaussée et l'entresol, en retrait sous les immeubles d'habitation. Un trottoir de 4,50 mètres est ainsi dégagé, dont 3 mètres se trouvent sous les appartements de façade du premier étage et constituent une galerie bordée d'une colonnade de 5,20 mètres de haut (la hauteur varie entre les parties nord et sud) qui protège les promeneurs de la pluie et du vent. Pour Perret, la « ville serait plus agréable si elle était dotée d'une circulation à l'abri » (références ?). Le principe du portique a été prolongé autour de l'église Notre-Dame et de la place du Vieux-marché, ainsi que sur le côté sud de la Place Gambetta. Selon ses propres mots, Perret voulait faire « des choses monumentales à l'échelle réduite ; un ordre de colonnades de 6,50 mètres, divisé en quatre parties dont trois au centre et une moitié de chaque côté, ce qui permettrait de varier à l'infini la disposition des fenêtres, tout en ayant un ordre. » (références ?)

Les différents architectes étaient tenus de respecter ce balcon-abri ininterrompu au premier étage, la hauteur des trois étages au-dessus de l'entresol, la corniche au-dessus du dernier étage et la trame de base de 6,24 mètres. La fenêtre verticale prédomine, les toits sont plats, les matériaux de construction laissés apparents. En revanche, les architectes étant libres pour dessiner les façades, plusieurs styles de colonnades se succèdent : colonnes cylindriques (N11), cannelées (N5, N10, V56), à chapiteaux à facettes et feuilles de lotus (N10), à chapiteaux géométriques (V37), sans chapiteaux (N5, V11), colonnes similaires à celles du Musée des Travaux publics de Perret (N37).

Parmi les autres variantes formelles, on peut relever : un remplissage en dalles de pierre reconstituée à l'extérieur (N35, N38) ; un second balcon-filant (V37) ; des cadres de baie saillants (N29) ou en retrait du mur de façade (N5) ; des loggias (N35, N5) ; de grandes fenêtres (N29) ; une trame effacée au profit d'une horizontalisation des étages grâce au débord des dalles de planchers formant bandeau mouluré (N10) ; une variante dans la forme des baies sur la même ordonnance d'architecture (N6 et V56, à côté l'un de l'autre).

Son orientation nord-sud et la faible hauteur de ses immeubles rend la rue de Paris ensoleillée. Ses îlots, qui mesurent 50 mètres sur 28, sont les plus petits de la reconstruction du Havre. La profondeur réduite des immeubles permet à la lumière naturelle d'éclairer chaque pièce. Les appartements sont pourvus d'une cheminée, de nombreux placards et leur cuisine est située sur la cour.

Les Galeries modernes (V38), qui remplacent les anciennes Galeries du Havre, abritaient 1500 m² de magasins et des bureaux. Pour se distinguer du reste de la rue, des colonnes cylindriques marquent les travées de ses trois étages.

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SÉLECTION EN TANT QUE GROUPE DE BÂTIMENTS DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1. appréciation technique :

Pour la plupart des fondations, les pieux ont été moulés dans le sol (système de l'entreprise Paumelle).

La trame de 6,24 mètres adoptée pour l'ossature permet de standardiser les éléments de maçonnerie ou de menuiserie. Les points d'ossature du portique de la rue de Paris ont donc été implantés tous les 6,24 mètres, excepté pour les ossatures des immeubles de l'îlot N38, réparties de manière à permettre des portées courantes de planchers (3,12 et 4,68 mètres) plus économiques.

Les parties apparentes des ouvrages en béton armé (poteaux de portiques, sous faces des balcons ou des auvents, faces vues des chaînages de planchers et des corniches) ont été faites avec des coffrages en bois corroyé très soignés puis ont été grésées à la pierre jusqu'à l'obtention de surfaces unies. En revanche, des coffrages ordinaires ont été utilisés pour les poutres de plancher, les poteaux intérieurs et les faces non apparentes des chaînages et des corniches.

Les murs de façade de l'îlot N38 sont en béton cellulaire banché porteur. Le remplissage et les cloisons de l'îlot N30 sont en blocs Durox, un béton alvéolaire léger. L'isothermie et l'insonorisation des planchers ont été obtenues par du béton cellulaire.

Les cadres de baies et les escaliers sont préfabriqués.

2. appréciation sociale :

Avant-guerre, la rue de Paris, qui liait réellement la cité au port, était l'axe le plus vivant du centre mais aussi le plus dense. Avec la reconstruction, la densité a été mieux répartie mais l'animation du centre-ville a mis longtemps à rejoindre le quai. Le vide créé par les places Perret, Charles de Gaulle et Gambetta (actuelle place Oscar Niemeyer) a pu former une frontière avec la seconde partie de la rue. D'autres zones de la ville ont acquis après-guerre un rôle plus important dans la vie quotidienne des Havrais. Le changement contextuel du port a également joué dans la baisse de fréquentation de ce parcours.

Le tronçon entre la place de l'Hôtel de Ville et la place Gambetta a acquis un statut plus noble que le second tronçon, grâce à l'installation dès le départ de commerces réputés (la ganterie Bissierier, le chausseur Caron, les Galeries modernes).

3. appréciation artistique et esthétique :

Grâce aux indications renfermées dans le *Programme d'aménagement* et à la vérification de la qualité des projets par les architectes de l'Atelier de la Reconstruction, les architectes locaux ont créé des volumes simples, structurés en combinaisons élémentaires, assurant à la composition d'ensemble de la rue une grande cohérence. Le principe d'identité entre la structure et l'apparence a conduit à la linéarité orthogonale du traitement architectural où aucun ornement superflu ne bouleverse la lecture et les rythmes des pleins et des vides.

Le maire de l'époque, Pierre Courant, avait exprimé le désir que les balustrades des balcons soient d'un modèle différent de celles des ISAI afin de rompre la monotonie que des constructions trop semblables tout au long de la rue de Paris risquaient de créer.

Les dossiers des îlots qui se trouvent dans la zone de visibilité de l'église Notre-Dame (1574-1636) et du Muséum d'histoire naturelle (1760), classés au titre des monuments historiques, ont été soumis à l'architecte en chef des monuments historiques. Un passage vers le Muséum a été ménagé sous les immeubles reconstruits du N30. Quant à l'église, très endommagée par les bombardements, elle est en retrait de la rue avec un parvis dont le sol est décaissé. Les immeubles qui l'entourent sont également dotés d'une galerie.

4. statut canonique (local, national, international) :

5. évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

Auguste Perret a été marqué par son voyage en Italie dans les années 1930. La rue de Paris offre une version d'une forme urbaine développée notamment en Italie, à Turin, Milan ou Bologne (où les architectes ont conservé la typologie des rues à galeries à travers les siècles, du XVI^{ème} siècle jusque dans les années 1950), mais aussi en Afrique, à Tunis, Casablanca ou Dakar dans les années 1930.

Perret a reconstitué l'ancienne rue de Paris en l'anoblissant, avec des bâtiments de même hauteur terminés par une corniche. Il a voulu réinterpréter de façon structuriste le principe de la galerie de la

place des Vosges à Paris au XVII^{ème} siècle et de la rue de Rivoli sous le 1^{er} Empire. Il s'inscrit ainsi une fois de plus dans la lignée du classicisme en réinterprétant des composants traditionnels du vocabulaire classique comme la colonnade, la modénature, la corniche ou l'attique.

Plusieurs architectes de la Reconstruction ont utilisé la figure du portique, notamment en bord de mer : Fernand Pouillon pour le Vieux-Port de Marseille (1949-1953) ; Claude Ferret, Louis Simon et André Morisseau pour le Front de mer de Royan (1950-1956, le gigantesque portique reliant les deux barres courbées a été démoli en 1985) ; Daniel Badani et Pierre Roux-Dorlut sur le quai de la Consigne à Sète (1946-1950). Mais on en trouve aussi à l'intérieur du pays : dans son Plan 50 de Douai, Henri Chomette place les boutiques des immeubles de la place d'Armes et de la place du Général Leclerc derrière des arcades ; Jacques André et Raymond Malot à Saint-Dié dans les Vosges dessinent une architecture uniforme le long d'une rue commerçante dont ils protègent les trottoirs par une marquise (1947-1957) ; à Abbeville, Claude Tambuté et Maurice Lafon bâtissent encore des portiques (1952) ; à Mulhouse, Pierre-Jean Guth conçoit un immeuble annulaire avec une galerie (1953).

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

1. archives visuelles originales :

RdP_01_DSCF0003 (1).jpg
RdP_02_DSCF0004 (2).jpg
RdP_03_DSCF0005 (2).jpg
RdP_04_DSCF0006 (2).jpg
RdP_05_DSCF0007 (1).jpg
RdP_06_Archives Municipales - Le Havre-47Fi177.jpg
RdP_14_IMG_1988.jpg
RdP_15_IMG_1989.jpg
RdP_12_IMG_1455.jpg

2. photographies récentes :

RdP_07_IMG_0638.jpg
RdP_08_P1130883.jpg
RdP_09_P1130887.jpg
RdP_10_IMG_1393.jpg
RdP_11_IMG_1394.jpg
RdP_13_IMG_1920.jpg

.....
Rapporteur : Raphaëlle Saint-Pierre (sous la direction scientifique de Fabienne Chevallier et Joseph Abram, juin 2004 ; actualisation décembre 2021).